

Création d'Accueils de Loisirs périscolaire et extrascolaire Quartier Battant / Ecole d'Arènes

Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur : La Ville de Besançon a décidé de mettre en oeuvre une politique éducative globale et concertée en direction des enfants et des familles du quartier Battant.

En prolongement du CEL -Contrat Educatif Local- développé au sein de l'école élémentaire Arènes, et devant la satisfaction des différents partenaires (enseignants, parents, enfants) au regard des activités proposées, la Direction de l'Education et l'Association des Francas du Doubs réaffirment l'opportunité de pérenniser les ateliers de la pause méridienne (sportif et ludothèque) qu'ils ont engagés ensemble depuis un an.

Il est donc proposé de mettre en place **à titre expérimental** à compter du 1^{er} février 2009 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2008-2009, soit au 30 juin 2009, un accueil de loisirs périscolaire (CLAE) à l'école élémentaire d'Arènes.

En complémentarité, l'Espace associatif et d'animation des Bains Douches organisera à partir de février 2009 un accueil de loisirs extrascolaire au cours des vacances scolaires d'hiver et de printemps.

Le CLAE - Accueil de loisirs périscolaire

L'objectif du CLAE est d'améliorer l'accueil de l'enfant tout au long de sa journée scolaire : amélioration qualitative, en définissant des règles communes entre tous les référents et en respectant son rythme de vie ; amélioration d'ordre matériel, en mettant à sa disposition une palette d'outils éducatifs riches et variés (salle informatique, coin jeux..) dans des locaux adaptés.

Cette nouvelle organisation permettra la mise en place d'un projet dont il est proposé de confier la réalisation aux Francas du Doubs et dont l'élaboration s'effectuera en collaboration avec l'équipe pédagogique de l'école, l'association Tambour Battant, l'Espace Bains Douches, la Direction Éducation et le personnel municipal présent sur ces différents temps.

Le CLAE sera mis en place sur les trois temps périscolaires :

* le matin de 7 h 45 à 8 h 20 : encadrement 1 animateur (le directeur CLAE).

* le midi de 12 h à 13 h 30 : encadrement 5 animateurs dont le directeur du CLAE déjà présent le matin. Les enfants seront pris en charge dès la sortie de classe dans un contexte d'encadrement renforcé, des activités seront mises en place après le repas.

* le soir de 16 h 15 à 17 h 30 : en remplacement de l'étude du soir proposée actuellement aux familles. Les enfants seront dirigés vers une activité en fonction de leur besoin : accompagnement à la scolarité avec l'association Tambour Battant, aide aux devoirs avec 1 enseignant, activités sportives et culturelles dans le cadre du CLAE.

Ce nouveau service sera facturé par la Ville aux familles.

Un tarif forfaitaire de 0,50 € serait appliqué pour la garderie du matin.

Le temps de midi restera facturé selon le tarif existant (cf. délibération du 26 juin 2008 portant sur la restauration scolaire).

Pour l'accueil du soir, le barème appliqué serait celui existant dans les accueils de loisirs municipaux (cf. délibération du 26 juin 2008).

La dépense globale du CLAE pour la période de février à juin 2009 s'élève à 14 249 €.

La Ville de Besançon/Direction Éducation financera le projet à hauteur de 10 475 € versés à l'association des Francas du Doubs, sur présentation de factures, étant précisé que la participation des familles d'un montant de 1 801 € viendra en déduction de cette somme (en réalité la part municipale sera d'un montant maximum de 8 674 €). La participation de la CAF s'élèvera à 3 773 € (prestation de service ordinaire) et sera versée directement à l'association des Francas.

L'Accueil de Loisirs extrascolaire (petites et grandes vacances)

Il sera organisé par l'Espace associatif et d'animation des Bains Douches. Pour garantir une continuité éducative et de projet sur le quartier avec les publics concernés, il est proposé que les Francas du Doubs interviennent également à l'Espace Bains Douches suivant un fonctionnement pédagogique régi par le Projet Educatif de la Ville de Besançon concernant les Accueils de loisirs enfance et jeunesse.

L'encadrement sera assuré par 1 directeur titulaire du BAFD + 2 animateurs (ceux du CLAE), dont les Francas seront les employeurs.

L'Accueil fonctionnera sur la journée de 8 h 30 à 18 h ; il pourra être ouvert à d'autres enfants d'âge élémentaire que les seuls élèves de l'école élémentaire Arènes.

Les tarifs facturés par la Ville seront identiques à ceux appliqués dans les accueils de loisirs municipaux (cf. délibération du 26 juin 2008).

La contribution financière de la Ville de Besançon/Direction Vie des quartiers est évaluée à 4 250 € maximum pour 20 jours de fonctionnement (sessions des vacances d'hiver et de printemps 2009). Elle sera versée à l'association des Francas sur présentation de factures

L'organisation de ces deux Accueils fera l'objet de la part des Francas du Doubs et de la Ville de Besançon d'une demande de participation de la Caisse d'Allocations Familiales par la Prestation de Service Ordinaire (PSO) et d'intégration des deux accueils dans les actions nouvelles du Contrat Enfance Jeunesse - volet Jeunesse.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur :

- la mise en place du CLAE à l'école d'Arènes,
- la gestion de ce CLAE par l'association des Francas du Doubs, et de l'Accueil de loisirs extra scolaire par l'Espace des Bains Douches suivant les modalités définies dans la convention jointe ; cette convention précisera également les temps d'évaluation de l'action ainsi que son suivi par les directions municipales impliquées,
- la mise à disposition par les Francas du Doubs du directeur du CLAE et d'animateurs à l'Espace Bains Douches pour la direction de l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires,
- le versement à l'association des Francas d'une participation financière de 10 475 € pour le CLAE et de 4 250 € maximum pour l'accueil extra scolaire,

- la sollicitation de la CAF pour la PSO et l'intégration dans le CEJ au titre d'actions nouvelles :

* de l'accueil de loisirs mis en place par l'Espace Bains Douches durant les vacances scolaires,

* de l'accueil de loisirs périscolaire (CLAE) dans l'école élémentaire Arènes.

Le Conseil Municipal est invité également à autoriser M. le Maire à signer les conventions correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions du groupe UMP et Apparentés : M. ROSSELOT, M. SASSARD, M. BONNET (procuration), M. OMOURI, Mme BRANGET (procuration), Mme GELIN, Mme PEQUIGNOT, Mme M. JEANNIN), décide d'adopter ces propositions.

M. GHEZALI, Mlle RONZI, Mme MICHEL et M. OMOURI ne prennent pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 2009.